



Observatoire du Léman : Création de l'interface web dédiée

Cahier des charges et conditions de l'appel d'offres

Date limite de remise des offres : 25 septembre 2026

Table des matières

I- Présentation de la CIPEL	2
II- Objectifs et enjeux	3
III- Description fonctionnelle	4
A- Création de l'interface web dédiée à l'observatoire du Léman	4
B- Bibliothèque du Léman	6
IV- Caractéristiques techniques	7
Cybersécurité	7
Accessibilité numérique.....	7
Eco-conception	7
Optimisation du référencement (SEO)	8
V- Modalités de remise des offres	8
VI- Critères d'évaluation des offres	9

I- Présentation de la CIPEL

Une coopération franco-suisse pour la préservation des eaux du Léman

Depuis 1963, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) œuvre en tant qu'organisme intergouvernemental franco-suisse pour coordonner la gestion et la protection de l'eau du bassin lémanique. Cette collaboration transfrontalière englobe les territoires des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ainsi que les cantons suisses de Vaud, du Valais et de Genève. La CIPEL s'attache à harmoniser les politiques environnementales entre la France et la Suisse afin de préserver la qualité de l'eau du Léman et des milieux aquatiques de son bassin versant, ressource vitale et stratégique pour les populations et les écosystèmes.

Son territoire

Son territoire d'une superficie de 10'000 km² comprend :

- 2 pays
- 2 départements
- 3 cantons
- 554 communes

Ses missions

La CIPEL a 4 missions fondamentales :

- **Surveiller, veiller et alerter** : La CIPEL organise la surveillance et le suivi régulier de la qualité des eaux du lac depuis plus de 50 ans. Elle effectue les études nécessaires pour mieux connaître le fonctionnement des milieux aquatiques et pour déterminer la nature, l'importance et l'origine des pollutions.
- **Recommander et lorsque c'est possible et nécessaire, prescrire** : Sur la base des résultats des suivis et des études réalisées, la CIPEL élabore des recommandations en vue d'atteindre une meilleure qualité des eaux et des milieux aquatiques, qu'elle adresse aux gouvernements suisse et français.
- **Animer et coordonner les acteurs** : La CIPEL fédère sur le long terme l'ensemble des partenaires suisses et français. Elle anime des rencontres multi-acteurs pour promouvoir l'échange d'expériences et susciter des synergies entre les différents acteurs de l'eau.
- **Informier et sensibiliser** : L'information et la sensibilisation aux enjeux de la protection et de la préservation des eaux du lac est une mission importante de la CIPEL qui vise différents publics-cibles : le grand public, les associations, les élus, la communauté scientifique et les partenaires institutionnels de la CIPEL.

II- Objectifs et enjeux

Depuis des décennies, la CIPEL progresse sur la base de l'accumulation de connaissances scientifiques sur le fonctionnement et la qualité des eaux du Léman, et des milieux aquatiques de son bassin versant, à travers un programme de suivi annuel et des études périodiques ciblant des thématiques ou des compartiments particuliers et des informations complémentaires issues d'études spécifiques pour répondre aux défis émergents, à l'initiative de la CIPEL ou d'autres acteurs du territoire.

Face à une demande croissante d'accès aux données environnementales, émanant de la communauté scientifique, des collectivités publiques et du grand public, ainsi qu'à des exigences réglementaires fortes, il devient nécessaire de disposer d'une plateforme permettant de valoriser ce patrimoine informationnel. Celle-ci devra faciliter l'accès, le partage et l'exploitation des informations, tout en favorisant leur croisement avec d'autres sources de données, notamment celles produites par les partenaires de la CIPEL.

La mise en place d'un Observatoire du Léman répond à cet objectif. Il vise à renforcer la visibilité et l'accessibilité des connaissances relatives au Léman, tout en fédérant les acteurs producteurs d'informations à l'échelle du bassin versant. En favorisant l'interopérabilité et la mutualisation des ressources, cet outil contribuera à une meilleure compréhension du territoire et constituera un appui à la prise de décision stratégique et politique sur le bassin versant du Léman, territoire de la CIPEL.

La mise en œuvre de ce projet est organisée en deux marchés complémentaires : (1) un premier marché consacré à la définition du concept, de l'architecture fonctionnelle et des spécifications techniques de l'Observatoire du Léman, et (2) le présent marché, portant sur la conception et le développement de la plateforme web, qui s'appuiera sur les travaux du premier marché afin de mettre à disposition les données, les visualisations et les ressources documentaires au sein d'une interface dédiée, distincte du site institutionnel de la CIPEL.

Ces deux marchés s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'action G1-5 du plan d'action de la CIPEL et sont étroitement articulés. Le prestataire retenu devra travailler en coordination avec le mandataire du premier marché, sous le pilotage de la CIPEL, afin de garantir la cohérence de l'ensemble du projet.

III- Description fonctionnelle

A- Création de l'interface web dédiée à l'observatoire du Léman

L'objectif de cette partie du projet est de mettre à disposition, rendre visibles auprès des publics cibles et de valoriser les données centralisées par la CIPEL sur une plateforme dédiée.

Méthodologie

Il est attendu du prestataire :

- l'organisation d'ateliers de conception
- la proposition d'une organisation de l'interface web du point de vue de l'utilisateur, comprenant notamment l'arborescence, les parcours de navigation, la structuration des contenus et les principes de présentation des informations
- la réalisation de maquettes
- la rédaction de contenus (y compris les balises)
- la conception et le développement de l'interface web dédiée
- l'intégration des pages et contenus au sein de l'interface

Ateliers

Les ateliers sont destinés à déterminer en co-construction avec l'équipe de la CIPEL les parcours utilisateurs et les contenus à mettre en avant sur le l'interface web sur la base des objectifs de la CIPEL et des recommandations du prestataire, en particulier en termes d'UX et de SEO.

Maquettes

Les maquettes permettent de définir les parcours utilisateurs de chaque public cible et la structure d'un échantillon de pages types. Le prestataire proposera un nombre de maquettes représentatif des principaux parcours utilisateurs et des différents types de contenus et de fonctionnalités de la plateforme. Il précisera dans son offre le nombre de maquettes prévues.

Recette et validation

Les maquettes et les contenus seront validés par les équipes de la CIPEL.

L'intégration des contenus fera l'objet d'une recette réalisée par les équipes du prestataire et sera validée par les équipes de la CIPEL.

Périmètre

Le périmètre initial couvre l'équivalent des données disponibles à ce jour dans le tableau de bord annuel sur une trentaine de pages.

Pour le consulter : <https://www.cipel.org/catalogue/tableau-de-bord-annuel-complet/>

Ce périmètre pourra être ajusté au cours du projet.

Le tableau de bord reprend les éléments (tableaux et graphiques) suivants :

Concernant l'état écologique du lac : 29 + 1 carte

- changement climatique : 5
- phosphore : 2
- oxygène dissous : 2
- micropolluants dans les eaux du lac : 4
- prélèvement pour l'eau potable : 1
- qualité bactériologique des plages du Léman : 2 + une carte
- ressources piscicoles : 9
- micropolluants dans la chair des poissons : 4
- végétation aquatique : 4
- phytoplancton : 2
- faune benthique profonde : 2
- suivi de la faune exogène invasive : 1

Concernant l'état des cours d'eau : 9 + 3 cartes

- nutriments dans les cours d'eau : 4 + 1 carte
- micropolluants (pesticides) dans les cours d'eau : 2 + 1 carte
- qualité biologique des cours d'eau : 3 + 1 carte

Concernant le suivi des actions : 40 + 11 cartes

- réseaux d'assainissement : 6 + 2 cartes
- fonctionnement des STEP - phosphore / DBO5 / DCO : 3 + 3 cartes
- fonctionnement des STEP - azote ammoniacal : 3 + 1 carte
- micropolluants dans les STEP : 2 + 1 carte
- utilisation de détergents sans phosphate : 1
- surface en agriculture biologique : 2
- utilisation de pesticides : 4
- stations de lavage et remplissage des pulvérisateurs : 3
- vulnérabilité des sols aux transferts de pesticides : 3 + 1 carte
- état des rives lacustres : 5
- protection des sites du REL : 3 + 1 carte
- places d'amarrage dans les embouchures : 1
- influence des prélèvements dans les cours d'eau : 1 + 1 carte
- ressources piscicoles : 2 + 1 carte
- flore exogène invasive : 1

Mise à disposition des tableaux et graphiques

Les tableaux et graphiques seront dynamiques et mis à disposition sur l'interface grâce à l'outil de datavisualisation. Ils ne sont donc pas à reproduire dans le cadre du projet.

Le prestataire assurera uniquement leur intégration au sein des contenus, en s'appuyant sur les modalités de gestion et de mise à disposition des données définies dans le cadre du marché relatif à la gestion des données de l'Observatoire du Léman.

B- Bibliothèque du Léman

La CIPEL souhaite intégrer au sein de l'Observatoire une bibliothèque de documents relatifs au Léman (études scientifiques, rapports techniques, etc.) produits par ses partenaires ou par d'autres organismes. À cette fin, la plateforme devra permettre de :

- proposer, via l'interface web, un formulaire de dépôt permettant de soumettre un document ;
- mettre en place un processus de validation des documents soumis ;
- publier les documents validés dans la bibliothèque du Léman afin de les rendre accessibles aux utilisateurs.

1- Formulaire

Le formulaire doit prévoir les champs suivants :

- Utilisateur
 - Nom*
 - Prénom*
 - Email*
 - Téléphone*
 - Message
- La publication
 - Titre*
 - Editeur*
 - Auteur(s)*
 - Date de publication*
 - Thème (catégorie)*
 - Description*
 - Visuel*
 - Couverture temporelle*
 - Indicateurs liés
 - Lien vers la publication ou dépôt du document au format PDF
 - Mots-clés (sélection dans une liste prédéfinie)*

2- Publication dans la bibliothèque du Léman

Les publications seront disponibles dans la bibliothèque du Léman.

Cet espace sera complémentaire à la limnothèque qui contient les publications de la CIPEL (<https://www.cipel.org/suivi-scientifique/limnotheque/>).

Liste des publications

Un filtre sera disponible sur la liste des contenus.

Les vignettes des publications indiqueront :

- le titre
- la description
- le type
- le thème
- le lien vers la publication / téléchargement direct du PDF

Elles afficheront également :

- l'auteur
- l'éditeur
- un visuel si disponible

IV- Caractéristiques techniques

Cybersécurité

Les usages en vigueur en matière de cybersécurité doivent être mises en œuvre, notamment les bonnes pratiques OWASP et la mise en place de firewall applicatifs pour lutter contre les bots.

Accessibilité numérique

En tant qu'organisation publique suisse, la CIPEL est soumise à des obligations légales en termes d'accessibilité numérique. Au-delà de la conformité réglementaire, la CIPEL souhaite inscrire ce projet dans une démarche numérique durable. Le prestataire retenu devra démontrer, dans sa réponse à l'appel d'offres, une expertise avérée dans ces deux domaines et proposer une approche méthodologique détaillée pour chacun d'eux.

Eco-conception

Le projet d'observatoire du Léman devra intégrer dès sa phase de conception une approche d'écoconception conforme aux référentiels de bonnes pratiques usuels ([RGESN](#), [RWEB](#), [ISO/IEC TS 20125-1 :2026](#) ou le [RWP](#) dédié à WordPress).

L'éco-conception ne doit pas être appréhendée comme une contrainte s'ajoutant au projet, mais comme un principe structurant qui conditionne les choix techniques et

fonctionnels dès l'amont. Il s'agit notamment d'éviter toute fonctionnalité inutile, de limiter les dépendances, de prévoir l'archivage et la fin de vie des données, d'opter pour une architecture la plus légère possible, de produire un code maintenable et documenté, etc.

Optimisation du référencement (SEO)

Le référencement des contenus ajoutés sur les moteurs de recherche devra être optimisé de manière à être facilement accessible par le public cible. Les bonnes pratiques telles que l'identification des mots-clés, optimisation des contenus, rédaction des métadonnées, etc. seront mises en œuvre.

V- Modalités de remise des offres

Les offres peuvent être adressées jusqu'au **25 septembre 2026** au secrétariat de la CIPEL à l'adresse suivante : cipel@cipel.org.

L'offre devra notamment comprendre :

- présentation des modalités de réalisation et de pilotage du projet et accompagnement du maître d'ouvrage ;
- une description du CMS utilisé pour l'interface web, conformément au présent cahier des charges ;
- la constitution de l'équipe de projet, les CV des personnes affectées ainsi que leurs références sur des projets similaires ;
- une proposition financière détaillée, incluant le tableau ci-dessous dûment complété.

Mission	Unité	Devise	Tarif (TTC)
Mise en place de la solution interface web	forfait		
Formation	forfait		
TOTAL projet			

Maintenance évolutive	TJ		
Maintenance corrective et support (12 mois)	forfait		
Hébergement (12 mois)	forfait		

Les offres seront évaluées en francs suisses. Les devises étrangères seront converties selon le taux de conversion en vigueur au 25 septembre 2026.

Pour les candidats français, il convient de rappeler que la CIPEL est une entité établie en Suisse et non assujettie à la TVA française. Ainsi, les offres des candidats français doivent être émises hors taxe.

Le règlement de la facture pourra être effectué en francs suisses ou en euros, selon la devise indiquée dans le devis.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent contacter le secrétariat de la CIPEL par téléphone au +41 (0)22 365 44 33 ou par courriel à cipel@cipel.org.

VI- Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées au regard des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre (70 points)
 - Compréhension des enjeux et qualité de l'approche méthodologique
 - Proposition technique et fonctionnelle : architecture, sécurité et intégrations
 - Numérique responsable (interopérabilité p.ex.)
 - Formation et transfert de compétences
- Prix de l'offre (30 points)